

**COMPTE-RENDU DE LA SEANCE
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 27 MAI 2014**
Sous la Présidence de Mme GROUX Nathalie, Maire.

Étaient présents : Mme GROUX - M. CHAYET - Mme CLOOTS - M. TESNIERES - Mme WILLIART - M. REAU - Mme HAZEBROUCK - M. VENDERBECQ - Mme GAUTRON - M. FOIREST - Mme TROUILLET - Mme FERREIRA - M. GENSE - Mme BRASSART - M. JUEN - Mme AGOSTINHO ONOFRE - M. GUILLEBAUD - Mme LEMAIRE - M. RAVAUD - Mme DUBOS - M. DEPATIN - Mme TURQUET - M. APARICIO - M. REBEYROLLE - Mme MORTAGNE - M. JOB

Absents excusés pouvoir : M. DRIANCOURT représenté par M. FOIREST - Mme HERLEM représentée par Mme MORTAGNE - M. PYCK représenté par M. APARICIO

Secrétaire de séance : M. DEPATIN, élu à l'unanimité,

En exercice : 29 Présents : 26 Pouvoirs : 3 Votants : 29

Les procès-verbaux des séances du 11 avril 2014 et 30 avril 2014 sont adoptés à l'unanimité.

Madame le Maire propose que soient ajoutées à l'ordre du jour de la séance les questions suivantes :

- Administration générale : Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux 2014 : demande de subvention.

- Administration générale : Commission consultative de l'environnement de l'aérodrome Paris Charles de Gaulle : désignation des membres délégués.

Madame le propose que soit retirée de l'ordre du jour de la séance la question suivante :

- Jeunesse/Petite Enfance : Restauration scolaire – accueil périscolaire et accueil de loisirs sans hébergement – règlement intérieur : modification.

Les modifications de l'ordre du jour sont adoptées à l'unanimité.

INFORMATIONS

Comptes rendus

Madame GROUX rapporte les points abordés lors de la réunion du conseil de la Communauté de Communes du Haut Val-d'Oise le 28 avril 2014 :

- vote du Compte de gestion 2013
- vote du Compte administratif 2013 et affectation du résultat
- vote de la taxe additionnelle 2014
- vote de la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM) 2014
- vote du Compte de gestion 2013 de la piscine intercommunale
- vote du Compte administratif 2013 de la piscine intercommunale
- vote du budget annexe 2014 de la piscine intercommunale

- vote du Compte de gestion 2013 du parking intercommunal
- vote du Compte administratif du parking intercommunal
- vote du budget annexe 2014 du parking intercommunal
- vote des indemnités de conseil au comptable du Trésor public
- vote du tarif de mise à disposition du gymnase intercommunal Stéphane Diagana
- vote des tarifs de la randonnée des véhicules anciens- vote des fonds de concours

2014

- demande de Dotation d'Équipement aux Territoires Ruraux (DETR) pour la restauration de la chapelle de Mours
- vote du taux de promotion pour l'année 2014
- mise à jour du tableau des effectifs
- mise à jour du régime indemnitaire (techniciens territoriaux supérieurs)

Décisions du Maire

Décision du Maire 2014-009 : Passation de marchés – d'acquisition de huit séjours en centre de vacances avec hébergement pour la période des congés d'été 2014 (juillet et août)

DECIDE

ARTICLE 1 :

- de signer le marché à procédure adaptée relatif à l'acquisition de huit séjours en centres de vacances avec hébergement pour la période des congés d'été 2014 et tous les actes y afférents en application de l'article 28 du Code des marchés avec la société ADP JUNIORS.

ARTICLE 2 :

- que le montant hors taxe forfaitaire globale tout compris par séjour et par participant est de :

SEJOUR	COUT DU SEJOUR
Numéro de séjour : 01 « Comme Robin des Bois » Du 5 au 18 juillet 2014 ou du 18 au 31 juillet 2014	780,00 €
Numéro de séjour : 02 « Les têtes en l'Air » Du 5 au 18 juillet 2014 ou du 18 au 31 juillet 2014	785,00 €
Numéro de séjour : 03 Cap Aventures Nautiques Du 5 au 18 juillet 2014	882,00 €
Numéro de séjour : 04 Cap Aventures Nautiques Du 18 au 31 juillet 2014	882,00 €
Numéro de séjour : 05 « Comme Robin des Bois » Du 3 au 16 août 2014 ou du 17 au 30 août 2014	780,00 €
Numéro de séjour : 06 « Les têtes en l'Air » Du 3 au 16 août 2014 ou du 17 au 30 août 2014	785,00 €

Numéro de séjour : 07 Cap Aventures Nautiques Du 3 au 16 août 2014	882,00 €
Numéro de séjour : 08 Océan Nature Du 3 au 16 août 2014	800,00 €

Le montant maximum est de 8 places pour chaque séjour.

- d'imputer la dépense au compte 611 du budget Ville 2014.

ARTICLE 3 :

Madame la Directrice Générale des Services, Monsieur le Directeur des Services Techniques et Monsieur le Trésorier Principal sont chargés, chacun en ce qui le concerne de l'exécution de la présente décision.

Décision du Maire 2014-010 : Location longue durée pour un véhicule

DECIDE

ARTICLE 1 :

De passer un contrat de location/maintenance pour un véhicule de type Mégane Berline Business avec la société Public LLD pour un montant de 244,19 € TTC/mois pour 72 mois et 90 000 km réparti sur 192,13 € TTC/mois pour la location et 46,06 € TTC/mois pour l'entretien et la maintenance

ARTICLE 2 :

Madame la Directrice Générale des Services, Monsieur le Directeur des Services Techniques et Monsieur le Trésorier Principal sont chargés, chacun en ce qui le concerne de l'exécution de la présente décision.

DELIBERATIONS

2014-070 RAPPORT ANNUEL - SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE TRANSPORT D'ELEVES DES SECTEURS SCOLAIRES DE BEAUMONT-SUR-OISE ET L'ISLE-ADAM : BILAN ANNEE 2012/2013

Le Conseil municipal,

Vu le rapport présenté par Madame le Maire,

Décide :

Article unique :

De prendre acte du bilan du SITE pour l'année scolaire 2012 / 2013.

**2014-071 ADMINISTRATION GENERALE : COLLEGE JACQUES MONOD :
DESIGNATION DES MEMBRES DELEGUES AU CONSEIL
D'ADMINISTRATION**

Le Conseil municipal,

Vu le rapport présenté par Madame le Maire,

Après en avoir délibéré,

Par 22 voix pour, 7 abstentions (Mmes HERLEM – TURQUET – MORTAGNE – MM. PYCK – APARICIO – REBEYROLLE – M. JOB),

Décide :

Article 1 :

De rapporter l'article 1 de la délibération n°2014-034 en date du 11 avril 2014 désignant les membres délégués au Conseil d'administration du collège Jacques Monod.

Article 2 :

De désigner pour le représenter au Conseil d'administration du Collège Jacques-Monod :

Conseil d'administration du Collège Jacques-Monod
2 membres
MEMBRES
- Martial TESNIERES
- Ghislaine FABRIS (commune de Mours)

**2014-072 URBANISME - PRESCRIPTION D'ELABORATION DU PLAN LOCAL
D'URBANISME :AUTORISATION DE SIGNER**

Le Conseil municipal,

Vu le rapport présenté par Madame le Maire,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

Décide :

Article 1 :

- De prescrire l'établissement d'un PLU sur l'ensemble du territoire communal conformément aux articles R123-1 et suivants du code de l'urbanisme,
- De fixer les modalités de la concertation associant pendant toute la durée de l'élaboration du projet, les habitants, les associations locales et les autres personnes concernées conformément aux articles L.123-6 et L.300-2 du code de l'urbanisme.

Article 2 :

D'autoriser Madame le Maire à lancer et conduire la procédure d'élaboration du PLU et donner autorisation pour signer tout contrat, avenant ou convention de prestation ou de service concernant l'élaboration technique du PLU.

2014-073 URBANISME - AUTORISATIONS D'URBANISME : DECLARATION PREALABLE POUR LES RAVALEMENTS DES FACADES

Le Conseil municipal,

Vu le rapport présenté par Monsieur DRIANCOURT, Conseiller municipal délégué chargé de l'Urbanisme,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

Décide :

Article unique:

De décider que les ravalements de façades des bâtiments situés sur l'ensemble du territoire de la commune de Beaumont-sur-Oise sont soumis à déclaration préalable.

2014-074 JEUNESSE / PETITE ENFANCE - RESTAURATION SCOLAIRE - ACCUEIL PERISCOLAIRE - ACCUEIL DE LOISIRS SANS HEBERGEMENT : FIXATION DES TARIFS

Le Conseil municipal,

Vu le rapport présenté par Monsieur REAU, Adjoint au maire Chargé de la Petites enfance des Affaires scolaires et Périscolaires,

Après en avoir délibéré,

Par 22 voix pour, 1 abstention (M. JOB), 6 contre (Mmes HERLEM – TURQUET – MORTAGNE – MM. PYCK – APARICIO – REBEYROLLE)

Décide :

Article 1 :

D'appliquer des augmentations de 2,01 % sur l'ensemble des tarifs de restauration scolaire, de 1,6 % sur l'accueil périscolaire et de 10,16 % pour l'accueil de loisirs, qui prendront effet à compter du 1^{er} septembre 2014.

Article 2 :

De fixer les tarifs des activités de l'accueil périscolaire et accueil de loisirs sans hébergement, facturées aux familles des communes extérieures, soit le double du montant des tarifs de la tranche n° 10 de la grille des quotients familiaux.

Article 3 :

D'approuver le tableau des prestations et tarification offertes aux familles beaumontaises et à celles des communes extérieures.

Effet au 1^{er} septembre 2014.

Article 4 :

D'imputer la recette au compte 7066.421 du budget communal.

2014-075 PETITE ENFANCE - RELAIS D'ASSISTANTES MATERNELLES - CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES - CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE FINANCEMENT 2014/2017 : AUTORISATION DE SIGNER

Le Conseil municipal,

Vu le rapport présenté par Monsieur REAU, Adjoint au maire Chargé de la Petites enfance des Affaires scolaires et Périscolaires,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

Décide :

Article unique :

D'autoriser le Maire ou son représentant, à effectuer toutes les démarches nécessaires à l'élaboration et la signature de la convention d'objectifs et de financement de la prestation de service "Relais d'Assistants Maternelles", à conclure pour une durée de trois ans, du 1^{er} mai 2014 au 30 avril 2017, entre la commune de Beaumont-sur-Oise et la Caisse d'Allocations Familiales du Val-d'Oise.

2014-076 FINANCES - GARDIENNAGE EGLISE - INDEMNITE 2014 : MONTANT

Le Conseil municipal,

Vu le rapport présenté par Madame WILLIART, Adjointe au Maire chargée des Finances,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

Décide :

Article 1 :

De fixer, pour l'année 2014, le montant de l'indemnité de gardiennage de l'église communale Saint Laurent à 474,22 €.

Article 2 :

D'imputer la dépense au compte 6282.022.03.

2014-077 RESSOURCES HUMAINES - TABLEAU DES EMPLOIS - BESOIN SAISONNIER : RECRUTEMENT D'AGENTS NON TITULAIRES

Le Conseil municipal,

Vu le rapport présenté par Monsieur REAU, Adjoint au Maire chargé de la Petite enfance et des Affaires périscolaires

Après en avoir délibéré,

Par 28 voix pour, 1 abstention (M. JOB),

Décide :

Article 1 :

De créer les emplois d'animateurs correspondant à un besoin saisonnier pour les vacances d'été 2014 et pour l'année scolaire 2014/2015, conformément au tableau ci-dessous :

Statuts	Filière	Grade	Rémunération	Temps d'emploi	Nombre	Service	Date début	Date fin
Contractuel	Animation	Adjoint territorial d'animation 2 ^{ème} classe	Maxi: 11 ^{ème} échelon IB 393 IM 358 Mini: 1 ^{ère} échelon IB 303 IM 316	Horaire	16	Centre loisirs Eté	05 07 14	03 08 14
					14		02 08 14	01 09 14
					8	V.V.V	07 07 14	01 09 14
					20	Centre loisirs et péri-scolaire	02 09 14	03 07 15
					20	Animation temps méridien	02 09 14	03 07 15
					7	Accompagnement éducatif	02 09 14	03 07 15
					5	Centre Animation Jeunesse	02 09 14	03 07 15
8	Ecole des sports éveil corporel	02 09 14	01 07 15					
Contractuel	Sportive	Opérateur des activités physiques et sportives	Maxi : 12 ^{ème} échelon IB 424 IM 377 Mini : 1 ^{ère} échelon IB 336 IM 318	Horaire	1	Ecole des sports éveil corporel	02 09 14	01 07 15

Article 2:

D'imputer la dépense aux comptes 64131 et 645 du budget communal VILLE des exercices 2014 et 2015.

2014-078 ADMINISTRATION GENERALE - DOTATION D'EQUIPEMENT DES TERRITOIRES RURAUX 2014 : DEMANDE DE SUBVENTIONS

Le Conseil municipal,

Vu le rapport présenté par Madame le Maire,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

Décide :

Article 1 :

De solliciter dans le cadre de l'enveloppe de la dotation d'équipement des territoires ruraux 2014 une subvention au taux de 40 % du montant hors taxe des travaux plafonné à 350 000 € H.T.

De dire que la commune s'engage, pour les deux projets déposés, à prendre en charge le cas échéant, la différence entre le taux maximum sollicité et le taux réellement attribué.

De dire que le financement pourrait être le suivant :

1^{er} projet : Travaux de menuiserie extérieure et d'éclairage au gymnase Henri Michel

Dépense totale H.T.	39 044 €
Dépense totale T.T.C.	46 852,80 €
Subv. État - D.E.T.R. (40%)	15 617,60 €
Fonds propres commune H.T.	23 426,40 €
Fonds propres commune T.T.C.	31 235,20 €

2^{ème} projet : Mise en conformité des ascenseurs de la Résidence de Carnelle

Dépense totale H.T.	19 710 €
Dépense totale T.T.C.(tva 7 %)	21 089,70 €
Subv. Etat - D.E.T.R. (40%)	7 884 €
Fonds propres commune H.T.	11 826 €
Fonds propres commune T.T.C.	13 205,70 €

Article 2 :

De s'engager à inscrire au budget de la Ville les dépenses afférentes aux opérations ainsi que les recettes correspondantes.

2014-079 ADMINISTRATION GENERALE - COMMISSION CONSULTATIVE DE L'ENVIRONNEMENT DE L'AERODROME PARIS CHARLES DE GAULLE : DESIGNATION DES MEMBRES DELEGUES

Le Conseil municipal,

Vu le rapport présenté par Madame le Maire

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

Décide :

Article unique :

De désigner pour le représenter à la Commission consultative de l'environnement de l'aérodrome Paris-Charles-de-Gaulle

Commission consultative de l'environnement de l'aérodrome Paris-Charles-de-Gaulle
2 membres
MEMBRES
- Titulaire : M. Frédéric GENSE
- Suppléant : M. Jean-Michel APARICIO

Dates à retenir

Madame le Maire propose de retenir les dates suivantes :

JUIN 2014

1er	9 h 30	Foulées du Haut Val d'Oise	Départ : Mairie de Mours
1er	8 h-18h	Brocante du Boyenval	Quartier de Boyenval
14	10 h 30	Remise des récompenses Opération Petit Prince	Collège Jacques Monod
15	8 h-12h	Run and Bike	Stade Gilles Degenève
21	19 h	Fête de la musique	Parc municipal Maison du patrimoine
22	10 h 30	Cérémonie du Maquis de Ronquerolles : 70 ^{ème} anniversaire	Bois du Ménillet
23	20 h 45	Communauté de Communes du Haut Val d'Oise : Conseil	à Beaumont Salle du Conseil
28	9 h 30	Caisse des écoles : Remise de calculatrice et clé USB aux élèves entrant en 6 ^{ème}	Maison des Associations Jacques Laridan Salle n°12
28	10 h	Fête annuelle du RAM	Salle Léo Lagrange

Conseil municipal et commissions

5	20 h	Commission Vie associative et sportive
16	20 h	Commission Jeunesse et citoyenneté
26	20 h 45	Conseil municipal

L'ordre du jour étant épuisé et aucune autre question posée, la séance est levée à 21 heures 50 minutes.



Nathalie Groux
Le Maire,
Nathalie GROUX